

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 9 février 2024. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le quatorzième jour de février deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Marc-André Dinel, maire suppléant, municipalité de La Martre
- M<sup>me</sup> Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Christina Gagnon Lafond, agente à la réception et au secrétariat, MRC de La Haute-Gaspésie

### VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12247-02-2024 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2024

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC-ANDRÉ DINEL ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2024 de la manière suivante :

#### AFFAIRES NOUVELLES

► l'ajout du point 5.1 :

- 5.1 Contrat de service d'entretien, portion de route de Saint-Joseph-des-Monts, 2024-2025, avec Destination Chic-Chocs inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

0000

## RÉSOLUTION NUMÉRO 12248-02-2024 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024 a été courriellé à chacun des élus le 9 février dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12249-02-2024 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024 :

Paiements : 237 135,38 \$

Factures : 6 056,91 \$

TOTAL : 243 192,29 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12250-02-2024 TNO

Comptes de taxes impayés

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des contribuables des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie n'ayant pas acquitté leur compte de taxes de l'année 2023 et des années précédentes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, avise les personnes endettées envers les TNO de la MRC qu'ils ont jusqu'au 8 mars 2024 pour acquitter leur compte de taxes dû au 31 décembre 2023. Après le 8 mars 2024, la MRC, en vertu des articles 1022 à 1056 du *Code municipal du Québec*, entreprendra la procédure de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes des personnes qui auront un compte de taxes en souffrance de plus de 50,00 \$ ou un arriéré de taxes d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12251-02-2024 TNO

Rapport d'activité 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours

CONSIDÉRANT le rapport d'activité 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. approuve le rapport d'activité 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de La Haute-Gaspésie.
2. transmette à l'autorité régionale, soit la MRC de La Haute-Gaspésie, le rapport d'activité 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES NOUVELLES

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12252-02-2024 TNO

Contrat de service d'entretien, portion de route de Saint-Joseph-des-Monts, 2024-2025, avec Destination Chic-Chocs inc.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service d'entretien estival pour la portion de route Saint-Joseph-des-Monts avec Destination Chic-Chocs inc. est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE Destination Chic-Chocs inc. a démontré de l'intérêt pour poursuivre le service d'entretien pour cette portion de route.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. attribue le contrat de service d'entretien pour une portion de route de Saint-Joseph-des-Monts à Destination Chic-Chocs inc., pour 2024 et 2025, d'une somme de 10 000 \$, soit 5 000,00 \$, plus taxes, annuellement.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC (TNO), un contrat à cet effet avec Destination Chic-Chocs inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 19 h 21.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, préfet

\_\_\_\_\_  
Maryse Létourneau, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

